

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU JEUDI 22 JANVIER 2026**

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-deux janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT, Maire, dans la salle du conseil de la Mairie de Bouhet.

Etaient présents : MM. Christophe RAULT, Jean-Daniel RODRIGUEZ, Pascal CHAUVEAU, Richard INES, Pierre-Yves MERCKEL, Aurélien GENTES, Yves LAMOUREUX et Yanick DIOCLES et Mmes Florence VILLAIN, Isabelle SIMONNEAU, Sandra SEIGNEURET et Séverine LAMOUREUX.

Absents excusés : MM. David ARRIF et Louis-Marie COUDRIN et Mme Monique BRIFFAUD.

Secrétaire de séance : Mme Séverine LAMOUREUX.

Invité(e)s : Mme Sandrine CAZEAUX, Secrétaire,

Monsieur David ARRIF donne pouvoir à Monsieur Jean-Daniel RODRIGUEZ.

Monsieur Louis-Marie COUDRIN donne pouvoir à Monsieur Yanick DIOCLES.

Date de convocation : vendredi 16 janvier 2026.

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal ordinaire du 15 décembre 2025 a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal. Il n'y a pas de commentaires, le procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

RÉSEAUX :

1. Modification des statuts du SDEER (délib)

URBANISME / VOIRIE / TRAVAUX :

2. Décisions du Maire pour le Droit de Préemption Urbain

QUESTIONS DIVERSES :

3. Retour sur la cérémonie des Vœux de la commune

TOUR DE TABLE.

TOUR DE TABLE.

RÉSEAUX :

1. **Modification des statuts du SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et Equipement Rural) (délib) :**

La réglementation anti-endommagement, entrée progressivement en vigueur depuis 2011, impose de mettre à disposition des demandeurs d'informations sur l'implantation des ouvrages souterrains une cartographie sur un fond de plan au format normalisé dit « Plan corps de rue simplifié » (PCRS). En Charente-Maritime, les principales collectivités concernées sont le SDEER et Eau 17, gestionnaires de grands réseaux souterrains, mais également les collectivités chargées des réseaux d'eaux pluviales.

Afin que le SDEER puisse devenir Autorité locale compétente (ALC), ses statuts doivent être modifiés avec l'ajout d'un alinéa à l'article 2-d consacré aux « Activités accessoires », rédigé ainsi :

- « Le syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié ou d'un orthophotoplan compatible avec les exigences de la réglementation anti-endommagement (articles L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement). Il peut s'en constituer Autorité locale compétente. »

Les documents suivants sont en pièces jointes de la note de synthèse :

- Délibération du SDEER n° C2025-29
- Projet de statuts du SDEER modifiés
- Un modèle de délibération du conseil municipal

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,

- **Donne un avis favorable** au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 24 novembre 2025.

Monsieur Rault explique que la commune a reçu un devis du SDEER pour le passage en LED de tous les lampadaires. Le SDEER prend à sa charge 80 % des dépenses. Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils acceptent d'entreprendre ces travaux. Les conseillers acquiescent.

URBANISME / VOIRIE / TRAVAUX :

2. Décisions du Maire pour le Droit de Prémption Urbain :

Monsieur le Maire a décidé de renoncer au droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- ◆ 2 Rue du Moulin Besson, propriété cadastrée B 858 et B 863. Superficie totale : 2 275 m²
- ◆ 13 Rue des Hirondelles, propriété cadastrée C 807. Superficie totale : 195 m²

QUESTIONS DIVERSES :

3. Retour sur la cérémonie des Vœux de la commune :

Monsieur Rault remercie tous les conseillers présents à cette cérémonie. Les Bouhétais ont été surpris par le nombre de personnes présentes. Tout s'est bien passé. Les administrés sont restés longtemps afin de discuter avec Monsieur le Maire.

Monsieur Inès indique qu'il serait peut-être judicieux de garder le samedi matin. Monsieur Rault n'est pas contre cette idée.

TOUR DE TABLE.

- Madame Villain explique qu'une réunion s'est déroulée le mardi 20 février entre les bénévoles de la bibliothèque et Madame Julie Graton, directrice de l'école, pour revoir la convention entre la mairie et l'école. Il reste encore le Règlement Intérieur de la bibliothèque à reprendre.
- Monsieur Rodriguez indique que la commune d'Aigrefeuille s'est débarrassée de chaises. Elles sont dans le hangar, Place de la Poste.
- Monsieur Lamoureux : R.A.S.
- Monsieur Diocles : R.A.S.
- Monsieur Chauveau demande si la commission « Voirie » doit se réunir pour préparer les travaux à effectuer et prévoir les commandes de PATA et d'enrobé à froid. Monsieur Rault lui répond que cette commission est à différer après les élections municipales.
- Monsieur Merckel explique qu'il assistera le 19/02 à 18h à la commission de développement social à la CDC Aunis Sud, et le 11/03 à 14h au CVS (Comité de Vie Sociale) à l'UNAPEI.

Monsieur Rault indique qu'il a apprécié la présence de Mr Bureau aux vœux de la commune. Monsieur Merckel ajoute qu'il a assisté à la Cérémonie de vœux le 15/01 à Chatellaillon en présence des Présidentes de l'Unapei et du Lions club. Ces dernières remercient la commune, le maire, les adjoints, l'agent communal et la secrétaire de mairie pour leur implication lors de l'exposition de voitures le 29/06/2025. Le Lions Club a effectué une remise de chèque d'un montant de 3 000 € au profit du Foyer afin qu'ils concrétisent leurs projets.

- Monsieur Gentès : R.A.S.
- Madame Seigneuret : R.A.S.
- Madame Simonneau : R.A.S.
- Madame Lamoureux explique que deux jeunes circulent en moto cross, sans permis, sur la commune : un en moto cross rouge et un en moto cross vert.
- Monsieur Inès indique qu'il ne pourra pas être présent lors de la Commission « Finances » du 12/02/2026.

Fin de séance à 21 h 15

La secrétaire de séance,
Séverine LAMOUREUX

Le Maire,
Christophe RAULT